



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.6 et 3.8

N° de la demande : 2011-6061
Demande : Modifications des étiquettes du produit – délai d'attente avant récolte et délai de sécurité après traitement
Produit : Fongicide agricole Vanguard 75WG
Numéro d'homologation : 25509
Matière active (m.a.) : Cyprodinil
N° de document de l'ARLA : 2175062

But de la demande

La présente demande vise à modifier le délai d'attente avant récolte (DAAR) pour les fruits à pépins, passant de 72 jours à 0 jour, et le délai de sécurité pour les vergers, passant de 72 heures à 12 heures, sur l'étiquette du fongicide agricole Vanguard 75WG.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'était requise relativement à cette demande, car aucune modification n'avait été apportée aux propriétés chimiques. Les modifications demandées n'entraînent aucun changement aux évaluations environnementale et de la valeur, de sorte que ces dernières ne sont pas requises.

Évaluation sanitaire

Une évaluation des risques pour la santé a été effectuée chez les personnes manipulant le produit et les travailleurs qui entrent sur des sites traités pour l'utilisation modifiée du fongicide agricole Vanguard 75WG sur les pommes. Aucun risque préoccupant n'est anticipé si les travailleurs suivent les instructions figurant sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qu'il y est indiqué de porter.

Les données relatives aux résidus de cyprodinil sur les pommes et les poires ont été soumises pour étayer la modification du délai d'attente avant récolte pour les pommes sur l'étiquette du fongicide agricole Vanguard 75WG. En outre, une étude sur la transformation des pommes a été réévaluée pour déterminer le potentiel de concentration du cyprodinil dans les produits transformés.

Limites maximales de résidus

Les limites maximales de résidus (LMR) recommandées pour le cyprodinil sont fondées sur les résidus relevés dans les cultures traitées selon les doses exagérées tirées d'essais sur le terrain soumis et les directives fournies dans le [calculateur de LMR de l'OCDE](#). Les LMR visant les résidus de cyprodinil dans et sur les cultures et les produits transformés sont proposées au tableau 1. Les résidus des produits transformés qui ne figurent pas au tableau 1 sont couverts par les LMR fixées à l'endroit des produits agricoles crus (PAC).

Tableau 1. Résumé des données d'essai sur le terrain et des données de transformation utilisées pour fixer les limites maximales de résidus (LMR)

Denrée	Méthode d'application/ Dose d'application totale (kg m.a./ha)	DAAR (jours)	Résidus* (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR actuellement établie	LMR recommandée
			Min.	Max.			
Pomme	Pulvérisation foliaire généralisée/ 1,4	0	0,17	1,4	Sans objet	0,1 (fruits à pépins)	1,7 ^a Toutes les cultures du groupe de cultures 11-09 (fruits à pépins)
Poire	Pulvérisation foliaire généralisée/ 1,4	0	0,11	0,73	Sans objet		

^aIl est recommandé que la LMR établie de 0,1 ppm pour le cyprodinil dans et sur les fruits à pépins soit remplacée par une limite de 1,7 ppm afin de tenir compte de la réduction du délai d'attente avant la récolte et que cette dernière s'applique à toutes les denrées du groupe de cultures modifié 11-09 (groupe des fruits à pépins).

D'après la charge alimentaire et les données sur les résidus, une LMR de 0,02 ppm dans la graisse, la viande et les sous-produits de bœuf, de chèvre, de porc, de cheval et de mouton ainsi que dans le lait est également proposée pour les résidus combinés du cyprodinil et du métabolite CGA-304075.

Conclusion

L'ARLA a examiné les renseignements disponibles pour cette demande et a conclu que le délai d'attente avant récolte et le délai de sécurité pouvaient être modifiés sur l'étiquette du fongicide agricole Vanguard 75WG. De nouvelles LMR visant les résidus de cyprodinil ont été proposées. Les résidus de cyprodinil dans ces denrées d'origine végétale et animale aux LMR proposées ne poseront de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, que ce soient les nourrissons, les enfants, les adultes ou les personnes âgées.

Références

PMRA No.	Reference
1672205	2006, Method Development for Analysis of CGA-304075 (metabolite of Cyprodinil) and Related Metabolites from a Lactating Goat, DACO: 7.2.1,7.2.2
1672206	2006, Cyprodinil Validation of Analytical Method GRM010.01A for the Determination of Residues of Cyprodinil and its Metabolite CGA304075 in Ruminant Livestock Commodities, DACO: 7.2.1,7.2.2
1672207	2006, Independent Laboratory Validation Analytical Method for the Determination of Residues of Cyprodinil and its Metabolite, CGA-304075 in Dairy Livestock Commodities, DACO: 7.2.1,7.2.2
1672209	2006, Cyprodinil Stability of CGA304075 in Animal Tissues and Milk under Freezer Storage Conditions, Final Report, DACO: 7.3
1672246	2006, Cyprodinil: Cyprodinil magnitude of the Residue including CGA304075, in Meat and Milk Resulting from the Feeding of Three Levels to Dairy Cattle, Final Report, DACO: 7.5.1
2140856	2010, Cyprodinil - Magnitude of the Residues in or on Apple and Pear as Representative Commodities of Fruit, Pome, Group II, DACO: 7.3,7.4.1,7.4.2,7.4.5
2115788	2008, Agricultural Reentry Task Force (ARTF). Data Submitted by the ARTF to Support Revision of Agricultural Transfer Coefficients.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.